

# Vide grenier au Gymnase Quilbignon le dimanche 11 mai 2025

Chers parents,

Nous vous informons qu'un vide grenier aura lieu le **dimanche 11 mai 2025** au **gymnase Quilbignon**, situé 4 rue de la Résistance, à Brest.

Pour réserver un emplacement (4,50€ la table / 3,00€ le portant), vous pouvez nous contacter soit :

- par courriel à l'adresse [supervidegrenier@outlook.fr](mailto:supervidegrenier@outlook.fr)
- en nous retournant ce bulletin accompagné du règlement.

**Ne tardez pas car les places sont limitées !**

Nous vous remercions d'avance de votre participation.

L'équipe APE Conseil Local 



**4,50€**  
 L'EMPLACEMENT  
 (L. ENV1,2M)

## Bulletin d'inscription

(à retourner complété et signé avant le 7 mai 2025)

Nom :  Prénom :   
 Né(e) le :  à :   
 Adresse :   
 Code postal :  Ville :   
 Téléphone :   
 Courriel :

**Pièce d'identité exposant :**  CNI  Permis de conduire  Passeport

N° :

Délivrée le :  Par :

Je souhaite réserver	Quantité	Prix unitaire	Total
Table(s) de 1,20 m		4,50 €	
Emplacement(s) pour portant ( <i>non fourni</i> )		3,00 €	
<b>MONTANT TOTAL</b>			

**Règlement :**  Espèces  Chèque (à l'ordre de la FCPE Paul Éluard)

Merci d'adresser ce bulletin complété et signé ainsi que votre règlement à l'adresse suivante :  
**Mme Mélanie LACOU – 118 rue Anatole France – 29200 Brest**

### Règlement

1. Le vide grenier est ouvert à tous, habitants, particuliers.
2. L'organisation se réserve le droit de refuser toute candidature.
3. Les objets de collections déballés sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse que de vol ou autre préjudice.
4. Les transactions ne pourront se faire que dans les emplacements.
5. Les réservations et règlements devront être effectués avant le 04 DÉCEMBRE 2024.
6. Le nombre d'emplacement est limité.
7. Les exposants seront reçus à partir de 8h00 le dimanche 08 DÉCEMBRE 2024.
8. Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9h, et ne pas remballer avant 17h00.
9. Tout exposant qui arrivera en retard pourra voir son emplacement réattribué après 9h, ceci sans remboursement.
10. Chaque exposant s'engage à respecter son emplacement délimité et à le nettoyer avant son départ.
11. Les emplacements seront réservés dans l'ordre d'arrivée des réservations.
12. Toutes inscriptions incomplètes sera refusée. L'inscription est effective à réception du bulletin et du règlement.
13. Les absences ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription.
14. Toutes inscriptions est définitive et non remboursable.
15. Rappel : Tout participant n'a droit qu'à 2 vides greniers par année civile.
16. Les exposants ne pourront pas faire concurrence aux ventes de nourriture et de boissons organisées par les organisateurs du vide grenier.
17. organisateurs du vide grenier.
18. Toute vente d'alcool est interdite.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter

> Je déclare sur l'honneur être un participant non professionnel à la vente au déballage désigné ci-dessus, n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

> Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Le :  à :  Signature :